The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

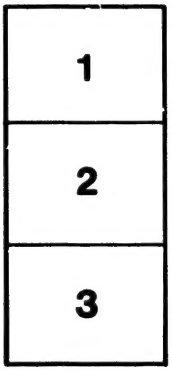

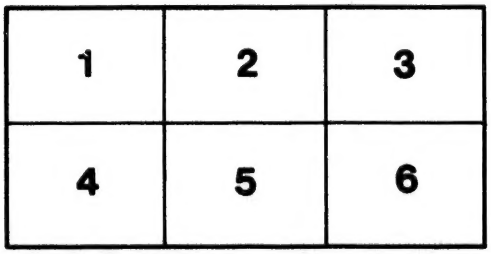

La Société ne prend sous sa responsabilité
aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans ses Bulletin

Société normande de Géographie

Bulletin de l'année 1895

Septembre-Octobre

(17e Année)

Rouen

Imprimerie de Espérance Cagniard

(Léon GY, Successeur)

Rues Jeanne-Darc, 83, et des Bannage, 5

1895

SOMMAIRE DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1895

Mémoires, Notices

P. Guernet. — Voyage dans l'Indo-Chine Française (suite)..... 265
— le Cambodge..... 269
Gabriel Gravier. — La Cartographie de Madagascar (suite)..... 272
Benjamin Sulte. — Le Pavillon Canadien..... 309
— Les Acadiens..... 311
Daniel Lenoir. — Volcans du Guatemala..... 315
— Expédition russe dans le Nan-Schan..... 316
— Tremblement de terre du 27 octobre 1894..... 318
— Nouvelle-Zélande..... 319

Correspondance et faits géographiques

Ch. Lamette. — Mouvement géographique de août-septembre 1895..... 319

Géographie commerciale

Léon Louvet. — Renseignements commerciaux..... 321

Nécrologie.

Gabriel Gravier. — Le lieutenant-colonel Boulnais..... 326

LE PAVILLON CANADIEN

Par M. Benjamin SULTE

Membre correspondant de la Société normande de Géographie

Le Canada ne possède pas le moindre armement maritime, et pourtant il a huit cents navires répandus sur toutes les mers du globe. Comme il navigue sous pavillon anglais, il bénéficie de la protection des bâtiments de guerre de la Grande-Bretagne et des services consulaires qu'elle entretient sur tous les Océans.

Notre marine marchande est la quatrième du monde par ordre d'importance. Elle ne nous coûte pas un sou pour sa défense, et néanmoins elle se trouve sous l'égide de la première puissance maritime qui existe.

Il y a trois ans, l'amirauté, voulant donner à notre marine une marque spéciale qui la distingue de celles de l'Angleterre et des colonies anglaises, nous autorisa à placer dans le volant de son pavillon le grand sceau du Canada. Ceci donne lieu maintenant à un malentendu qui occupe assez vivement l'attention de notre public. Le grand sceau représente principalement les emblêmes des provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse entourant la figure de la reine Victoria. Nos navigateurs ont supprimé la reine et ont mis à sa place les attributs de l'île du Prince-Edouard, du Manitoba, des territoires du Nord-Ouest et de la Colombie anglaise. Ce fouillis de dessins ne ressemble plus au grand sceau et les navires de guerre nous arrêtent pour faire usage d'un faux pavillon anglais!

Il va de soi que si les images réunies de sept ou huit provinces embrouillent les regards tout en violant la loi, l'étampe du grand sceau n'est guère plus intelligible, c'est pourquoi il s'est formé un parti qui invoqua par la voie de la presse l'adoption d'une feuille d'érable verte pour toute marque canadienne sur le volant du pavillon anglais. Il faudra le consentement de l'amirauté pour que la chose se fasse dans l'ordre.

Depuis deux siècles, la feuille d'érable a eu place parmi les insignes du Canada, comme le castor, par exemple. Les Canadiens-Français l'ont mise sur le drapeau de la Société nationale Saint-Jean-Baptiste. Elle est bien caractéristique de nos vastes forêts. L'érable, de ce côté de l'Atlantique, est

BIBLIOTHÈQUE DE LEYMARIE-LEON

gigantesque, comparé à l'érable européen. Sa feuille, gracieusement dentelée, est d'un vert tendre qui semble briller et, quand vient l'automne, elle passe par toutes les couleurs du prisme, surtout l'écarlate. En septembre et octobre, une pente de terrain boisée d'érables nous présente une corbeille de fleurs aux dimensions de trois ou quatre kilomètres, et je vous prie de croire que c'est beau ! Personne ne se douterait que cinquante jours plus tard il y aura là un champ de neige.

La feuille d'érable, la plus grande que nous avons, mesure cinquante centimètres en travers comme en longueur ; elle est de la Colombie Anglaise, sous un climat humide. Celle du vieux Canada est de la dimension d'une main d'homme ouverte et les doigts écartés.

Nous verrons ce qui résultera de la présente difficulté, mais j'aimerais à voir triompher la feuille d'érable.

Parlant de pavillon, vous pensez peut-être à me demander quel est le drapeau des Canadiens-Français en particulier ou s'ils ont un étendard quelconque. Depuis l'année 1760 jusqu'à 1855, nous n'avons connu que les couleurs anglaises, que nous décorions de feuilles d'érable le jour de la Saint-Jean-Baptiste.

Au printemps de 1854, un traité d'alliance fut signé entre la France et l'Angleterre ; en même temps la compagnie de paquebots Allan obtenait ses lettres patentes et choisissait pour marque de ses vaisseaux le pavillon tricolore posé chacune des trois couleurs à la hampe. Durant l'été, ces nouveaux navires commencèrent à remonter le Saint-Laurent et je me rappelle la surprise que la vue de ce pavillon causa partout. Bientôt il fallut célébrer les victoires de Crimée, et alors on arbora autant de drapeaux français que d'anglais. La coutume s'en établit dans toutes les localités en moins d'un an, aussi lorsque *la Capricieuse* entra dans le port de Québec, l'été de 1855 trouva-t-elle le pays entier pavoisé et enguirlandé de tricolore. Le fait est que les Anglais y mirent tant de zèle que nous nous laissâmes imposer ce drapeau. La situation se continua ainsi jusqu'à 1870 où, brusquement, les Anglais cessèrent l'emploi du drapeau français. Pour le coup, les Canadiens-Français crièrent au scandale et se promirent de le conserver côte à côte avec le drapeau anglais, tel que par le passé, c'est-à-dire depuis 1854-55. Les choses en sont là encore à présent. Les Anglais n'ont pas l'air de s'apercevoir de leur abandon de 1870, et trouvent naturel que les Canadiens-Français se servent du drapeau français. Singulière anomalie, n'est-ce pas ?

J'ai commencé par vous parler de la marine. Laissez-moi vous dire que nous en avons deux, l'une océanique, l'autre de l'intérieur et cette dernière dépasse de beaucoup les marines lacustres ou fluviales d'aucun pays. Je pense bien que toutes ensembles elles ne produisent pas un total comparable à la nôtre.

Voilà quelques milliers de navires sur lesquels je voudrais voir flotter la feuille d'érable.

LES ACADIENS

PAR M. BENJAMIN SULTE

Un peu moins de cent familles françaises s'établirent en Acadie durant la seconde moitié du XVIIe siècle, et, se doublant par les naissances, de vingt ans en vingt ans, arrivèrent au chiffre de 12,000 âmes, en 1750.

Peuple de tous métiers avant 1710, il devint surtout cultivateur à partir du traité de 1713 qui le plaçait sous le drapeau anglais. On peut dire de lui qu'il a connu et pratiqué l'âge d'or. Aucune des poétiques visions de Longfellow n'est exagérée. L'Acadien n'avait pas de pauvres dépendant de la charité publique; il tirait des richesses de la terre ; il vendait son blé pour de l'or et prêtait cet or aux commerçants anglais sans intérêt et, comme il fabriquait ses propres outils, s'habillait des étoffes et des cuirs préparés par lui, il ne dépensait presque rien de ses revenus. Chaque maison renfermait une pièce de vin. Jamais on n'a vu un Acadien ivre; c'était pourtant un être sociable et gai, s'amusant en fêtes, banquets, danses, de l'automne au printemps.

Grand travailleur durant la belle saison, il faisait de ses cultures un objet d'admiration, au point que les Allemands, les Irlandais et les Écossais du sud de la péninsule étaient bien heureux lorsqu'ils pouvaient obtenir les conseils des Français du nord.

Depuis Port-Royal (Annapolis) jusqu'à la baie Verte, leurs fermes prospères étaient un objet d'envie pour les étrangers.

Les tribunaux n'ont, pour ainsi dire, rien connu de ces braves gens, qui ne commettaient ni crimes ni délits et dont les petites difficultés étaient réglées par les anciens de la paroisse.

Raynal, il y a un siècle, peignit avec charmes l'existence de ce peuple admirable et ne fut pas pris au sérieux. Haliburton écrivait en 1820 que le tableau n'avait rien de chargé. Un manuscrit du pasteur Edward Brown, daté de 1770, récemment découvert et absolument authentique, va plus loin que Raynal dans la description des vertus acadiennes.

Brown, Raynal et Haliburton étaient dans le vrai en disant que la déportation de pareils gens est inexplicable, de plus que l'explication fournie par les autorités de 1755 ne saurait être admise car il est visible qu'elle cache un piège.

Nous pouvons déclarer aujourd'hui que ces trois auteurs avaient, en effet, deviné l'existence d'un mystère, car le mystère est dévoilé depuis peu.

Murdach et Rameau, en 1860, soutenaient que l'acte des autorités impliquait criminellement ou les ministres d'Angleterre ou les gouvernants de la colonie, vu que les pièces concernant cette affaire ne se retrouvaient point.

De temps à autre quelqu'un parvenait à pénétrer dans les archives de la Nouvelle-Ecosse et en tirait des nouveautés, mais ce quelqu'un ne voyait pas tout, peut-être même était-il du complot formé à cet égard, puisqu'il écrivait sans contredire la croyance établie chez l'immense masse des lecteurs : à savoir que les Acadiens devenus incontrôlables, et refusant de prêter serment d'allégeance, avaient dû être exportés en toute hâte et en dépit de tout sentiment d'humanité.

Le mot archives éveilla un jour l'attention de la Nouvelle-Écosse ; on vota de l'argent pour imprimer les documents relatifs aux Acadiens, de sorte que, en 1869, parut un fort volume, sous les soins de M. Aikins conservateur des archives de la province. Je me rappelle l'avoir lu l'un des premiers et d'en avoir conçu un grand chagrin : il démontre la conduite étourdie ou plutôt idiote des Acadiens dans une série de circonstances des plus importantes pour eux. Je ne voyais pas la supercherie.

Vingt ans plus tard l'abbé H. R. Casgrain se fit ouvrir les archives d'Angleterre et découvrit que les ministres de George I et de George II avaient été constamment trompés sur le compte des Acadiens par les gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse. La correspondance à cet égard est fausse d'un bout à l'autre. Il était impossible aux ministres de soupçonner l'état des choses et lorsque la déportation survint sans avis préalable, elle se trouva excusée par le mensonge de Lawrence qui disait : « Les Acadiens étaient en révolte et possédaient quatre mille fusils ; je les ai désarmés par surprise et

j'ai débarrassé la colonie de leur présence ». La guerre qui commençait étouffa les enquêtes et les récriminations.

Aujourd'hui un Acadien, M. Edouard Richard, met au jour des masses de renseignements qui transforment toute la question. Il prouve que le volume d'Aikins est fait de pièces tronquées et que rien de ce qui est favorable aux Acadiens n'y est inséré.

La conclusion des deux volumes de M. Richard est celle-ci :

Conquise en 1710, cédée à l'Angleterre en 1713, l'Acadie n'eut pas d'autres colons ou habitants que les Acadiens français jusqu'à 1749, alors que des Allemands, des Irlandais et des Écossais s'établirent à la côte qui regarde l'Atlantique. De 1710 à 1755 pas un Acadien n'eut la permission de quitter le pays. On ne pouvait pas même déserter puisque la famille ou les parents du déserteur voyaient leurs biens confisqués sans merci à cause de sa fuite. Jamais cette situation n'a été représentée aux ministres de Londres. Tous les gouverneurs donnaient à entendre que les Acadiens s'étaient librement décidés à rester sous leurs ordres.

Les Acadiens rendaient aux gens du Massachussetts qui exploitaient la colonie un double service : ils les nourrissaient et les préservaient des Micmacs, leurs ennemis héréditaires. Voilà pourquoi il leur était défendu de partir.

Le fort Beauséjour construit en 1749, par les Français, sur les confins nord de l'Acadie, pouvait induire quelques Acadiens à émigrer de ce côté, aussi voyons nous Cornwallis redoubler de soins pour empêcher ce mouvement. Lui et Laurence cajolèrent les habitants de Beaubassin jusqu'à 1755 pour les retenir. Depuis 1710 c'était la politique constante des gouverneurs.

Alors, me direz-vous, comment expliquer la déportation ? Etait-ce à cause du refus de prêter serment d'allégeance ?

La question du serment a servi de prétexte. Les Acadiens avaient prêté ce serment en 1730. Laurence exigea un serment plus rigide, afin de provoquer de la résistance.

Car sans résistance de la part des Acadiens, ce bandit n'avait aucune excuse pour commettre l'immense vol qu'il préparait.

Je dois faire connaître que, dès 1720, des lettres avaient été échangées (nous les avons) entre divers personnages du service britannique au sujet de l'impossibilité où l'on était de recruter des colons pour l'Acadie, attendu que les Micmacs ne toléraient que les Français dans leur voisinage immé-

diat. Les auteurs de ces lettres concluaient au régime déjà en vigueur qui consistait à retenir les Acadiens, mais il était bien compris par eux que, dès l'instant où l'on pourrait se procurer des colons, les Acadiens seraient chassés sans miséricorde. L'un de ces hommes alla même jusqu'à demander que l'on dispersât les victimes de la spoliation dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre afin de les éloigner des centres français.

Armstrong, vers 1736, demandait au ministère un ou deux régiments pour exterminer les Micmacs et, par suite, ouvrir le pays aux colons anglais.

Les Acadiens n'étaient pas sans savoir un peu ce qui se brassait, aussi étaient-ils d'une prudence consommée dans leur conduite publique. En 1747, pendant la guerre, ils écrivaient à Londres se plaignant que, d'après certaines rumeurs, il existait un plan de déportation dressé contre eux. Le secrétaire d'État leur donna l'assurance solennelle que cela n'aurait point lieu.

Nous avons maintenant à dévoiler le plus monstreux complot que l'histoire ait à enregistrer.

Le gouverneur Hopson avait tellement apaisé les craintes des Acadiens que l'âge d'or régnait de nouveau parmi eux, lorsqu'il partit en 1753 laissant les affaires aux mains de Laurence. Celui-ci continua la tradition de son prédécesseur jusqu'au mois de juillet 1754 où il prit la détermination de s'enrichir au détriment des Acadiens. De concert avec Boscawen, de les Derniers, Shirley, Winslow, Deschamps et quelques autres, il prépara au Massachussetts un armement pour s'emparer du fort Beauséjour et ensuite occuper l'Acadie. On attendait pour agir la déclaration de guerre. Tout marcha au gré des désirs de Laurence. Beauséjour fut réduit à se rendre, et à la même minute on fouilla les maisons des Acadiens pour enlever leurs armes. Sur l'humble remontrance que firent ces pauvres gens, déclarant que jamais il ne leur était venu à l'idée de se rebeller, on les traita de conspirateurs et on les embarqua sur des bâtiments qui les dispersèrent par toute l'Amérique. Ce crime abominable souleva l'horreur des populations allemandes, écossaises, etc., du reste de la péninsule.

— Ils se révoltaient, je les ai chassés parce que nous avons assez de la guerre avec les Français, disait Laurence, pour toute explication.

Il faut voir la manière dont les terres, les chevaux, le bétail des Acadiens furent partagés entre les six ou sept bandits qui avaient mené l'affaire! C'est ainsi que l'aristocratie territoriale de la Nouvelle-Écosse se trouva

fondée. Le juge Deschamps reçut 20 000 arpents de belles cultures. Jamais ces hommes ne purent faire oublier leur forfait. Le pasteur Brown en a connu deux ou trois dans leur vieillesse ; il dit qu'ils vivaient dans la terreur d'être assassinés.

Laurence et Boscawen moururent pendant que le Ministère ordonnait un examen solennel de leur conduite.

Ainsi, l'expulsion des Acadiens a eu le vol pour mobile.

Tout ce que raconte Parkman et d'autres Américains, est une négation de la vérité. Parkman a vu tous les papiers que possède Richard, il les passe sous silence et fait plus, il affirme le contraire, sans rien pouvoir fournir en preuve.

Le livre de Richard, publié en anglais, pour mieux atteindre le but que se propose l'auteur, fait le tour des États-Unis en ce moment. Nous aurons bientôt l'édition française qui renferme le texte original de M. Richard.

VOLCANS DU GUATEMALA

Par M. Daniel LENOIR

Deux Allemands, K. et R. Sepper, ont entrepris l'étude détaillée de quelques volcans dans le sud de ce pays. Les pentes abruptes de l'Acatenango (3,950 m.) furent gravies par eux le 13 août 1894, celles du S. Pedro (3,050 m.) et du Lacandon (2,300 m.), les 18 et 19 août. Complètement couverts de forêts, le S. Pedro et le Lacandon n'offrent plus la moindre trace d'activité; l'Acatenango, boisé dans sa partie inférieure, montre un sommet aride et déchiqueté; dans les fissures fusent encore quelques fumerolles. Ils font partie du système volcanique qui s'étend du Tacaná (3,500 m.) à l'Agua (3,000 m.), en passant par le Tajumulco (3,500 m.), le S. Maria (3,000 m.), le S. Pedro qui domine le merveilleux lac Atitlan, l'Atitlan (3,000 m.), l'Acatenango et le Fuego.

Les géologues français, Dollfus et Montserrat, avaient exploré plus spécialement les volcans du nord et le Fuego ; les travaux combinés de ces hardis champions de la science géographique nous dévoilent les secrets de l'activité plutonienne dans l'Amérique Centrale.

Ext. des *Mitth.*, n° 5, 1895.